

## Postulat : Priorité aux Esserpys (parcelle 93) pour la construction d'un nouveau collège

### Introduction

Selon les statuts de l'ASIGOS, la commune de Romanel doit mettre à disposition un terrain adapté à la construction d'un nouveau collège. Lors du Conseil communal du 25 novembre 2021, Monsieur le Municipal Luigi Mancini a présenté quatre possibles emplacements pour cette construction, en mentionnant un « coup de cœur » de la Municipalité pour la parcelle 93, dite « les Esserpys ». Il a également été annoncé que le Conseil pourrait exprimer sa préférence parmi les propositions sous la forme d'un sondage informel, ce qui ne semble plus être prévu.

L'unique option retenue est celle qui est située sur les parcelles 195 196 et 197 qui doit être achetée 5.4M de francs alors qu'un terrain est déjà disponible, et selon les signataires de ce postulat mieux adapté.

### Développement du postulat

Arguments en faveur du choix de l'emplacement « Esserpys »

1. **C'est ici que se trouvent les enfants** : 62% des enfants nés après 2012 habitent à l'ouest de la ligne du LEB (chiffres de l'OFS au 31.12.2020).
2. **Sécurité et distance** : traverser la route cantonale pour des enfants de 10-11 ans est dangereux et doit être évité si possible. Ce parcours est **plus court et plus plat** que l'autre.
3. Le plan de quartier réserve ce terrain pour ce type de construction et celui-ci est **déjà à la disposition de la commune**, pas besoin d'investir des millions.
4. Construire le collège au-dessus de Prazqueron signifierait mettre la nouvelle école **le plus loin possible des quartiers « populaires »** Golliettes/Covatannaz.

Arguments contre cet emplacement qui nous sont parvenus

1. **L'augmentation du trafic déjà problématique et les places de stationnement limitées**  
Les enseignants se déplacent à contre-courant des horaires des habitants du village (arrivée le matin et départ dans l'après-midi). Un établissement similaire est le collège actuel du Grand-Pré à Prilly, taille proche, exactement le même public et d'après un entretien avec les services de la commune, ils ne rencontrent aucun problème lié au stationnement et au trafic.
2. **La promesse d'oppositions et d'avocats prêts à lutter contre cette construction**  
Il s'agit là d'une démonstration d'absence de véritable argument. C'est une invitation à défendre et à choisir cet emplacement.

### Conclusion

Les avantages de l'emplacement « Esserpys » nous semblent prépondérants par rapport aux alternatives. Nous souhaitons que le « coup de cœur » de la Municipalité soit considéré en priorité ou que son écartement soit très clairement argumenté et justifié.

Nous demandons au Conseil de soutenir ce postulat afin qu'il soit traité par la Municipalité.

Romanel-sur-Lausanne, le 17 mars 2022

Simon Schülé

Simon Lob

Luis Borda

Martina Fantin

Daniel Spörri

Aurélie Fayet

Jérémie Dähler

Luca Hoser